Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 106 (1961)

Heft: 9

Artikel: La DCA dans le cadre de la réorganisation de l'armée

Autor: Racine, Marcel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-343067

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

complet dont nous avons bien conscience de n'avoir pu donner qu'un reflet. Hommes politiques et militaires, ils devraient être nombreux chez nous, car on sait bien que ce n'est pas l'OTAN qui menace la paix mondiale, et notre politique traditionnelle doit — en cas de conflit suivi d'une invasion de notre pays — très vraisemblablement nous jeter dans ses bras.

Colonel-divisionnaire Montfort

La DCA dans le cadre de la réorganisation de l'armée

Au mois de juin dernier, lors de l'assemblée générale de la Société suisse des officiers, le Chef de l'état-major général a consacré son exposé aux problèmes de la défense de l'espace aérien.

Le 14 juillet 1961, le Conseil fédéral adressait à l'Assemblée fédérale un projet d'arrêté avec message à l'appui pour demander et justifier un crédit de 450 millions, soit 300 millions destinés à l'achat d'engins téléguidés et 150 millions à l'acquisition de canons de DCA automatiques de calibre moyen.

A Thoune, le 28 août, la presse et les officiers instructeurs ont eu l'occasion d'assister à des démonstrations présentées par les deux maisons suisses qui sont en concurrence pour la fourniture de canons de DCA: Hispano-Suiza de Genève et Oerlikon. Le Service technique militaire a mis également à disposition un modèle du missile anglais Bloodhound qui a

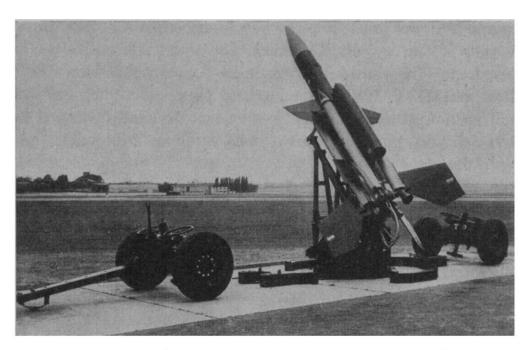


Fig. 1. — Engin téléguidé sol-air « Bloodhound ».

été choisi (fig. 1). Un film démontrait l'efficacité de cet engin.

La Société des officiers s'inquiétait jusqu'ici à juste titre du peu de place qu'occupait la DCA dans les mesures prises pour la réorganisation de notre armée. Elle constate maintenant, comme le disait le Chef du Département militaire fédéral, que ce que nous considérions comme une perte de temps correspondait en fait à une période de recherches et de développement technique qui ouvre sur l'avenir de la DCA de larges et nouvelles perspectives. Il aurait en effet été inopportun de consacrer des sommes énormes à la modernisation de vieux matériels, alors que les chances de pouvoir franchir un palier important et munir notre armée de moyens modernes à plus gros rendement s'étaient rapprochées sérieusement ces derniers temps. L'attente n'était donc pas le fait d'une hésitation quant au sort de la DCA dans l'avenir, mais elle résultait de la volonté de munir nos troupes d'armes parfaitement adaptées aux exigences de l'adversaire que nous aurons peut-être à combattre un jour.

Les décisions ne sont pas toutes prises, mais les intentions du Conseil fédéral apparaissent clairement. Relevons les points essentiels :

Toute la DCA de 7,5 cm passera, le 1er janvier 1962, sous les ordres du Commandant de la DCA d'armée. Les corps d'armée ne disposeront donc plus de DCA directement subordonnée. Les unités d'armée n'auront que de la DCA de petit calibre : dans les régiments d'infanterie, une compagnie de DCA comme par le passé ; dans l'artillerie, une section de deux pièces a été subordonnée directement à chaque batterie d'artillerie, au lieu de la section à 4 pièces incorporée jusqu'ici au groupe d'artillerie. Le groupe léger mobile DCA de l'unité d'armée n'a pas subi de modifications.

Le régiment de DCA 1, entièrement romand jusqu'au 31 décembre 1961, sera de langue allemande dès 1962. Le personnel des batteries lourdes passera à un groupe indépendant stationné en Suisse romande, tandis que les officiers, sous-officiers et soldats du groupe léger renforceront la DCA des aérodromes. Le groupe léger mobile DCA 14 de la Brigade légère 1 qui disparaît, sera dissous.

Les régiments de chars n'auront, pour l'instant, pas de DCA incorporée et seront protégés essentiellement par le groupe léger mobile de la division.

Ces dispositions immédiates constitueront la première phase du remaniement des troupes de DCA.

Au cours d'étapes successives, nous verrons les 6 régiments lourds se transformer de la façon suivante :

Deux régiments dotés aujourd'hui d'appareils de radar qui leur permettent de tirer de jour et de nuit seront maintenus.

Un régiment fournira le personnel des groupes d'engins téléguidés. On prévoit deux groupes de deux batteries à deux sections.

Les trois autres régiments et les groupes indépendants seront dissous. Bien des arguments militent en faveur du maintien d'au moins une partie de ces batteries qui pour-

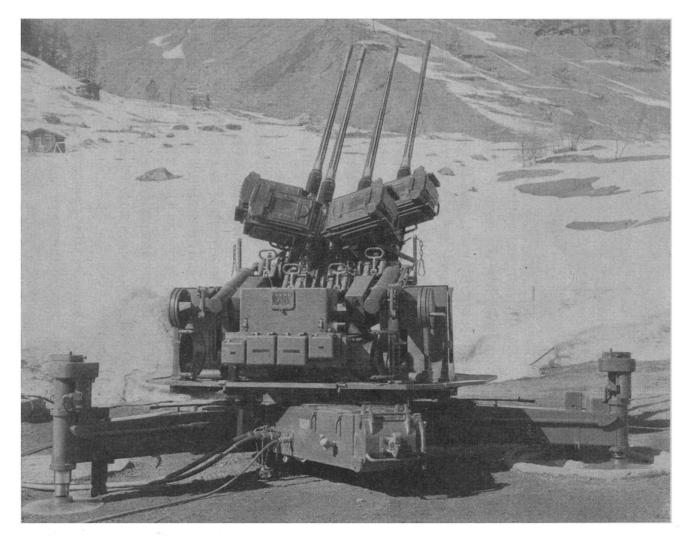
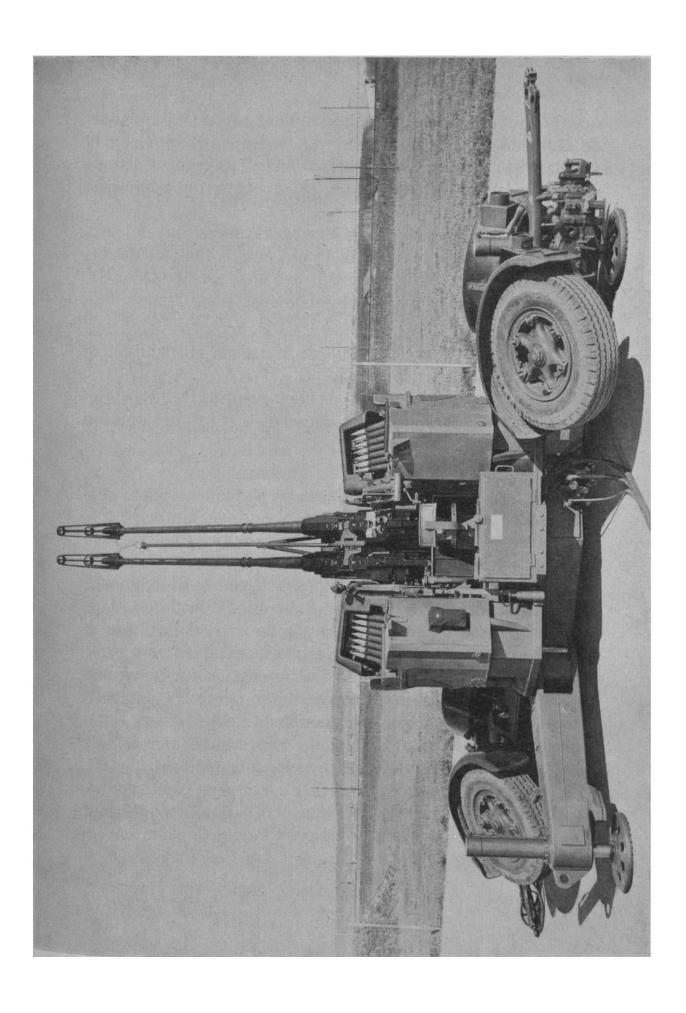


Fig. 2. — Canon DCA automatique à 4 tubes de 30 mm Hispano-Suiza (Genève).



raient être très utiles, si elles étaient dotées d'appareils de radar de tir. Il appartiendra au Parlement d'apprécier la situation et de prendre ses responsabilités. Les groupes dissous seront remplacés par des unités de canons automatiques de calibre moyen.

Le choix du type de canon sera opéré au courant de cette année encore. Nous n'allons donc pas entrer dans les détails de ces armes ultra-modernes avant que nous sachions laquelle sera remise à la troupe. Contentons-nous pour l'instant de rappeler que :

- le canon à 4 tubes de 30 mm de la maison Hispano-Suiza tire 2 600 coups/minute (fig. 2),
- le canon à 2 tubes de 35 mm de la maison Bührle d'Oerlikon a le bras un peu plus long mais tire 1 100 coups/minute (fig. 3).

Le choix n'est donc pas facile à faire.

Dans les deux systèmes d'armes, les canons sont télécommandés et présentent l'énorme avantage d'utiliser très peu de personnel. Il s'agit de la conduite de tir « Fledermaus » de la maison Contraves de Zürich.

En ce qui concerne les engins téléguidés Bloodhound, il s'agit d'un modèle perfectionné du missile introduit dans l'armée anglaise et acquis aussi par les armées suédoise et australienne. Le système de guidage est le suivant :

Un radar de recherche surveille l'espace aérien. Lorsqu'un but est découvert, il est « éclairé » par un radar puissant. L'engin est lancé en direction générale de l'objectif. Les échos provoqués par le radar d'éclairage sont captés par la tête chercheuse de la fusée qui se dirige alors elle-même sur le but.

Dès que la décision du Parlement sera prise, nous donnerons dans cette revue les renseignements détaillés qui, pour des raisons bien compréhensibles, sont actuellement encore très fragmentaires.

Colonel Marcel Racine
DCA